



Conseil économique et social

Distr. générale
22 février 2024

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-deuxième réunion
Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1er mars 2024

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Date, lieu et thème de la cinquante-septième session
de la Commission économique pour l'Afrique

Date, lieu et thème de la cinquante-septième session **de la Commission économique pour l'Afrique**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent document des suggestions que le secrétariat soumet au Comité d'experts pour examen. Le Comité souhaitera peut-être examiner la date et le thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique, qui se tiendra en 2025, et donner au secrétariat des orientations à cet égard.

II. Date et lieu

2. Le secrétariat propose que la cinquante-septième session de la Commission se tienne au siège de la Commission, à Addis-Abeba, en mars 2025. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification économique et du développement peut aussi en décider autrement sur invitation d'un État membre à accueillir la session, à condition que, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, ledit État membre ait accepté de prendre à sa charge les dépenses supplémentaires effectives qui résultent directement ou indirectement de la tenue de la session hors du siège de la Commission.

III. Thème

3. Le secrétariat soumet au Comité d'experts, pour examen, le thème ci-après :

a) Première option : « La numérisation et la technologie au service de la transformation économique en Afrique » ;

* E/ECA/COE/42/1.



b) Deuxième option : « Investir dans la sécurité alimentaire et la transformation énergétique : voies à suivre pour une réalisation plus rapide des objectifs de développement durable en Afrique » ;

c) Troisième option : « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques porteuses de transformation ».

A. Contexte

4. L'Afrique se trouve à un moment crucial, où relever les défis alimentaires et énergétiques est non seulement une nécessité mais aussi un catalyseur de la réalisation des objectifs de développement durable. Face aux problèmes auxquels elle est en proie, notamment les changements climatiques, une croissance démographique et une urbanisation rapides, ainsi que les changements économiques et technologiques, il sera essentiel de trouver des solutions innovantes pour révolutionner les secteurs de l'alimentation et de l'énergie sur le continent. L'efficacité de ces solutions sera maximisée par la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et par les avancées technologiques. Des chocs mondiaux majeurs tels que la pandémie de coronavirus (COVID-19), la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et la crise au Moyen-Orient ont révélé des failles de plus en plus profondes dans les chaînes de valeur mondiales que de nombreux observateurs considéraient comme les moteurs du développement économique. Par conséquent, il faut que les stratégies de développement largement acceptées soient adaptées aux grandes mutations que l'on observe dans l'économie mondiale, la géopolitique, la technologie, la gestion des risques liés aux changements climatiques et les mégatendances régionales.

1. Première option : « La numérisation et la technologie au service de la transformation économique en Afrique »

5. Portée par les progrès de l'intelligence artificielle, de la robotique, de l'Internet des objets, de la technologie de la chaîne de blocs, du génie génétique, de l'informatique quantique et d'autres technologies, la quatrième révolution industrielle transformera fondamentalement les secteurs de l'industrie et des services et remodelera tous les aspects du développement économique. On table sur une croissance de l'économie numérique africaine à 180 milliards de dollars d'ici 2025 puis à 712 milliards de dollars d'ici 2050. L'avenir de l'Afrique dans une économie mondiale de plus en plus numérisée repose sur la capacité du continent à combler les lacunes critiques en matière de compétences numériques, de production et d'utilisation de données, d'innovation et d'infrastructure de réseau. Certes, des percées et des progrès isolés ont été notés dans divers pays, mais l'Afrique reste, dans l'ensemble, le continent où l'accès aux technologies de l'information et de la communication est le plus difficile et le moins abordable. Par exemple, en 2022, seulement 36 % de la population régionale avait accès au haut débit. S'y ajoute le fait qu'un forfait haut débit avec données uniquement coûte trois fois plus que la moyenne mondiale, ce qui augmente les coûts de transaction des entreprises, creuse les fractures numériques et limite le potentiel de développement du continent. Par ailleurs, sur le 2021 Wiley Digital Skills Gap Index (Indice 2021 du déficit de compétences numériques), les pays africains ont obtenu un score compris entre 1,8 et 5, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale de 6 ; pour répondre à la demande de services numériques sur le continent, il faut organiser à l'intention de 650 millions de travailleurs des programmes de formation et de recyclage en compétences numériques d'ici à 2030.

6. Si elle est retenue, la première option rappellera opportunément que l'Afrique se trouve à un moment charnière, le paysage numérique et technologique mondial représentant aujourd'hui à la fois des défis et des

possibilités. Elle incitera les institutions à renforcer leurs politiques d'investissement dans les infrastructures et leurs cadres réglementaires, en vue d'améliorer l'accessibilité et la pénétration d'Internet, la connectivité numérique, la sécurité de l'information et l'adoption de technologies nouvelles et émergentes par diverses industries. Dans le même temps, il s'agira d'adopter une approche centrée sur les personnes et tournée vers l'avenir pour trouver des moyens de combler les lacunes en matière de culture et de compétences numériques, en particulier pour les jeunes et les femmes, afin que la transition vers des économies africaines numérisées et axées sur la technologie soit juste, inclusive et durable.

2. Deuxième option : « Investir dans la sécurité alimentaire et la transformation énergétique : voies à suivre pour une réalisation plus rapide des objectifs de développement durable en Afrique »

7. Les lacunes en matière de sécurité alimentaire et d'accès à l'énergie sont des problèmes indissociables qui font obstacle au développement durable en Afrique. La crise climatique et les chocs extérieurs ont fait basculer 60 millions de personnes supplémentaires dans la malnutrition et la sous-nutrition entre 2019 et 2022, tandis que plus de 600 millions d'Africains n'ont actuellement pas accès à l'électricité, seulement 4 % de l'électricité mondiale étant produite sur le continent. Les faibles niveaux d'accès à l'électricité limitent la productivité et entravent l'agro-industrialisation, tandis que les coûts énergétiques élevés entraînent une hausse des prix des denrées alimentaires. Pour inverser ces tendances, il faudra une réponse coordonnée, axée sur les mesures suivantes : élargissement de l'accès du secteur agricole à des sources fiables d'énergie renouvelable ; investissement dans la recherche-développement et adoption de technologies dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie ; enfin, élaboration de politiques et mise en place d'infrastructures pour le transport des produits agricoles et pour la connectivité énergétique.

8. Si elle est retenue, la deuxième option impliquerait de procéder à une analyse de la relation complexe entre les systèmes alimentaires et énergétiques. En outre, cela impliquerait de reconnaître l'existence d'un lien entre les systèmes alimentaires et énergétiques, d'une part, et les changements climatiques, d'autre part. La deuxième option comprendrait également l'examen des synergies potentielles et des défis inhérents à ce lien. Du fait de l'urbanisation croissante de l'Afrique, la question centrale de la sécurité et des systèmes alimentaires régionaux tient à la séparation de plus en plus imprécise entre les zones urbaines et les zones rurales, d'autant que les changements dans les modes de consommation influencent la production, la transformation, la distribution et l'achat de produits agricoles et, en fin de compte, la sécurité alimentaire. À cet égard, la deuxième option impliquerait la recherche d'approches innovantes, en vue d'exploiter le potentiel de l'Afrique et de stimuler les investissements dans la transformation et la modernisation de l'agriculture, dans les ressources énergétiques renouvelables émergentes et dans la connectivité intrarégionale des chaînes de valeur agricoles et du transport de l'énergie électrique. L'objectif de cette innovation et de ces investissements serait de transformer les systèmes alimentaires et énergétiques, apportant ainsi une contribution significative au programme de développement durable au sens large.

3. Troisième option : « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques porteuses de transformation »

9. Le commerce intra-africain, qui représente 13,2 % du commerce total en 2022, reste faible par rapport à d'autres régions du monde : le commerce intra-asiatique représente 55 % et le commerce intra-européen 70 %. Les chocs mondiaux ont entraîné des perturbations majeures dans les chaînes d'approvisionnement internationales ; en particulier, les tensions géopolitiques

ont fait naître une tendance à la délocalisation dans des pays proches ou amis. Cela a conduit à une fragmentation encore plus grande et plus profonde des échanges. La ZLECAf offre une occasion incomparable de renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs mondiaux et de tirer parti de l'évolution des chaînes d'approvisionnement mondiales. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf : les étapes franchies comprennent la ratification des instruments, la reprise du commerce transfrontalier et le lancement de systèmes de paiement panafricains. Cela dit, des défis importants subsistent, qui limitent ou retardent les efforts des États parties à l'Accord visant à tirer profit des avantages de la ZLECAf. Parmi les défis à relever, on peut citer l'incapacité à incorporer les dispositions de l'Accord dans la législation nationale et à mettre en œuvre les réformes réglementaires nécessaires ; les obstacles non tarifaires ; les problèmes de connectivité ; le coût élevé des transactions commerciales ; et des obstacles d'ordre géopolitique.

10. Si elle est retenue, la troisième option impliquerait de se concentrer sur des mesures potentiellement transformatrices pour améliorer la mise en œuvre de l'Accord. Ces mesures comprennent l'utilisation des technologies numériques pour accélérer les paiements transfrontaliers, l'optimisation de la logistique des transports pour réduire les coûts et l'adoption des changements réglementaires nécessaires à la fluidité des échanges. Seraient en outre envisagées des stratégies visant à utiliser la ZLECAf pour mettre en place des marchés de crédits carbone, qui revêtent une importance cruciale. L'objectif est qu'en discutant de ces questions primordiales, les participants obtiennent des informations exploitables, tirent des enseignements stratégiques et proposent des solutions judicieuses permettant de maximiser les effets de la mise en œuvre de l'Accord, propulsant ainsi l'Afrique vers davantage d'intégration et de croissance économiques.

B. Thèmes précédents

11. Pour référence, une liste des thèmes des sessions de la Commission tenues depuis 2000 figure en annexe au présent document.

Annexe

Thèmes des précédentes sessions de la Commission

<i>Session</i>	<i>Réunions annuelles conjointes de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
Cinquante-cinquième	Sans objet	2023	Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités
Cinquante-quatrième	Sans objet	2022	Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes
Cinquante-troisième	Sans objet	2021	L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère numérique dans le contexte de la COVID-19
Cinquante-deuxième	Sans objet	2019	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique
Cinquante et unième	Sans objet	2018	La Zone de libre-échange continentale africaine et la marge de manœuvre budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
Cinquantième	Dixième	2017	Croissance, inégalités et chômage
Quarante-neuvième	Neuvième	2016	Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030
Quarante-huitième	Huitième	2015	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement
Quarante-septième	Septième	2014	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique
Quarante-sixième	Sixième	2013	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique
Quarante-cinquième	Cinquième	2012	Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que nouveau pôle de croissance mondiale
Quarante-quatrième	Quatrième	2011	Gérer le développement en Afrique
Quarante-troisième	Troisième	2010	Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique
Quarante-deuxième	Deuxième	2009	Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures
Quarante et unième	Première	2008	Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI ^e siècle
Quarantième	Sans objet	2007	Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement : nouveaux défis et voie à suivre
Trente-neuvième	Sans objet	2006	Relever le défi de l'emploi en Afrique
Trente-huitième	Sans objet	2005	Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique
Trente-septième	Sans objet	2004	Intégrer la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement
Trente-sixième	Sans objet	2003	Plus grande cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement
Trente-cinquième	Sans objet	2002	Le défi du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : réaliser un rapide progrès économique et social en Afrique
Trente-quatrième	Sans objet	2001	La mise en œuvre du Partenariat du Millénaire pour la relance du développement économique de l'Afrique : Pacte pour le redressement de l'Afrique
Trente-troisième	Sans objet	2000	Les défis du financement du développement en Afrique